

# Méneestreau

## Infos

Juillet 2021

Feuillet  
municipal  
n° 182



### MAIRIE

35 place du 11 Novembre  
**Ouverture** : de 9h à 12h  
du lundi au samedi  
Tél: 02.38.76.90.35

[www.menestreau-en-villette.fr](http://www.menestreau-en-villette.fr)



[accueil-cmev45@orange.fr](mailto:accueil-cmev45@orange.fr)

[Méneestreau-en-Villette-Mairie](#)

### BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Périodes d'ouverture:

Mercredi de 11h à 12h

Vendredi de 18h à 18h45

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant  
les vacances scolaires



### Ouverture exceptionnelle

**Dimanche 18 juillet**

**à partir de 10h30 :**

**« Café littéraire »**

**et vente de livres**

### DÉCHETTERIE (période d'été)

Périodes d'ouverture:

Lundi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h30

Rue des Falourdes, zone d'activités



### **RAPPELS !!!**

- Feu de déchets verts interdits

- Merci d'entretenir les haies et  
plantations diverses empiétant  
sur le domaine public et votre  
voisinage.

## Fête du VILLAGE

**11 et 12 SEPT.**

**2021**

**Inscriptions au  
vide-greniers  
ouvertes en  
Mairie !**

*si les conditions sanitaires  
le permettent...*

## Actualité du dossier forage

### Les travaux du nouveau forage d'eau potable se déroulent comme prévu :

Après installation du tubage intermédiaire à 80 mètres la semaine passée, les derniers travaux ont été consacrés au forage des niveaux entre -50 et -80 mètres, sans difficulté ni anomalie particulière. L'analyse des couches géologiques rencontrées est conforme aux prévisions.

En conséquence, le tubage inox (chambre de pompage) va être posé et cimenté à la profondeur de 78 mètres.

### **La sécurisation du site du forage reste à faire.**

Les travaux d'envergure consistant en la création de la station de pompage et le raccordement du forage à notre réseau d'eau potable sont programmés sur les deux prochaines années.



**L'opération s'est  
donc déroulée  
sans aucun  
problème,  
il y a de l'eau  
comme à  
l'attendu et en  
quantité.**



# INFRASTRUCTURES

## Piscine

Le permis de construire a été déposé fin mai et est en cours d'instruction (durée estimée : à minima 5 mois).

Nous attendons l'avis des services d'urbanisme, des Monuments Historiques, (la piscine étant située dans le périmètre de protection de l'Église), des affaires sanitaires et de la jeunesse et des sports.

A l'acceptation du dossier, consultation pour la réalisation des travaux.



## Parking de la Mairie



### Le parking face à la Mairie est goudronné !!!

Nous allons avoir nos chaussures et bas de caisse de voiture propres !!

On ne retrouvera plus le calcaire charrié par les eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées dont il finit par obstruer petit à petit les canalisations.

Cet enrobé auto-drainant est perméable, il laisse les eaux de pluies pénétrer le sol.

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est à l'étude (dossier porté par la Communauté de Commune des Portes de Sologne).



L'installation des nouveaux buts est programmée durant la première quinzaine de juillet

La rénovation des barrières poursuit son cours.

## Terrain de foot

## Terrain de pétanque

### **Le terrain de pétanque est opérationnel !!**

L'implantation d'un mat d'éclairage est à venir. Pour cela, et avant tout chose, l'alimentation électrique du bâtiment « vestiaire foot » va être prochainement renforcée par ENEDIS.

Une haie de séparation avec les logements les plus proches sera plantée à l'automne.



## Fleurissement du village

Nos employés municipaux ont retravaillé les parterres du village.

Les nouvelles plantations ont porté sur des variétés de plantes vivaces et des essences florales plus faciles à entretenir et moins gourmandes en eau.

Pour le fleurissement saisonnier, la commune se fournit maintenant en plants à l'Institut Médical Éducatif (IME) Joseph Perrin de Vouzon.

A travers l'embellissement du village, la municipalité souhaite valoriser aussi les élèves et le personnel encadrant de l'atelier floriculture de l'IME.



**Cet atelier ouvert au public et commercialise également légumes**

Renseignements : Mr. Thierry Maistre : 06 41 77 30 14 – courriel : ime.vouzon@apajh41.fr

## Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avance

PLUi

La communauté de communes des portes de Sologne (CCPS) poursuit l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** débuté en octobre 2019.

Après plusieurs mois consacrés à la réalisation du diagnostic territorial et environnemental, les élus ont entamé depuis le début de l'année, leurs réflexions sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, document qui décrit le projet souhaité par les élus de la communauté de communes à l'horizon 2034.

Avant d'être validé, ce dernier sera affiné pendant l'été avec les résultats de l'étude sur les zones humides (secteurs où l'on recense une biodiversité importante ainsi qu'une composition du sol particulière) lancée il y a un an et dont les conclusions permettront d'identifier l'emplacement des zones humides à protéger. Chaque commune devra en tenir compte pour délimiter précisément les secteurs d'extension de l'habitat et des activités économiques.

Le second semestre 2021 sera consacré aux premières réflexions concernant le règlement écrit et graphique (plan de zonage) qui s'étendront durant l'année 2022. L'arrêt du document est prévu en fin d'année 2022, son approbation dans le courant de l'année 2023.

Du fait du contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 et aux mesures de confinement qui en ont découlé, aucune réunion publique n'a pu être organisée depuis un an.

Une présentation du PADD pourra être envisagée en fin d'année en fonction de l'évolution des mesures. Vous pourrez néanmoins, faire remonter vos observations dans le registre de concertation dédié à cet effet qui sera disponible en mairie.

# Permis Piétons !!

Le 17 mai, 11 élèves de CE 1 et 13 élèves de CE 2, de la classe de Marine Gasnier, ont passé leur permis piéton, sous la férule Bienveillante de leur institutrice, du Maréchal des Logis Chef Anne-Claire Seignant et du Maréchal des Logis Alex Fauchoux de la brigade de La Ferté Saint Aubin.

Après correction des épreuves, les permis ont été remis à la grande joie des 24 jeunes.



**7 peintres et sculpteurs  
animeront la  
place du 11  
Novembre et  
travailleront  
sur place.**

*Sous réserve des conditions météorologiques...*

Ménestreau-en-Villette

**Place aux  
Artistes**

**Dimanche 18 Juillet 2021**





## PORTAIL FAMILLE

Votre enfant est scolarisé(e) à Ménéstreau ?



Vous allez recevoir tout prochainement un courriel comportant votre identifiant unique afin de créer votre compte « Famille », il sera accompagné d'un guide d'utilisation. Ce compte devra être utilisé pour les inscriptions périscolaires de la rentrée de septembre.



En cas de besoin, un ordinateur est à disposition en Mairie.



Depuis le 7 juin, **Jérémie BRENDEL** a intégré l'équipe des services techniques du village. Il a été engagé en remplacement de Guillaume BARBEREAU.

Guillaume a donné sa démission pour mener à bien un projet professionnel.

Souhaitons à Jérémie la bienvenue et une belle réussite dans sa nouvelle carrière !



La Poste procède actuellement à une campagne de numérotation de toutes les habitations de la commune, écarts compris.

Cette démarche facilitera la distribution du courrier et des colis, avec l'essor que connaît la vente en ligne aujourd'hui.

### Le tracteur communal servant à l'entretien des chemins a pris feu.

L'agent communal qui était au volant s'en est sorti indemne.

L'étude du remplacement de la machine est cours.



Par chance, le gyrobroyeur n'a pas trop souffert et est en cours de réparation.

Comme on peut aisément l'imaginer, le planning d'entretien s'en trouve perturbé.





COMpte-REndU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 20 MAI 2021 À 18 H 30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Ménéstreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Denis TRÉMAULT, Maire, à la Maison des Associations – route de Vouzon en raison des mesures sanitaires à appliquer dans le cadre de la pandémie (Covid 19).

Étaient présents : M. Denis TRÉMAULT, Maire, Mme Béatrice DE RUYVER, M. Jean-Marc CADET, Mme Claire SAVOIE, M. Fabrice WEBER, Adjoints, Mme Sabrina PELLERIN (*arrivée à 18 h 50*), M. Jean-Luc IMBAULT, Mme Lucie LECOLLOEC, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marie-France PICHARD, M. Arnaud BIGNOLAIS et Mme Berthilde BOURGUIGNON

Étaient absents excusés : M. David DESBROSSES qui donne pouvoirs à M. Denis TRÉMAULT  
Mme Marine CENDRIER qui donne pouvoirs à M. Jean-Luc IMBAULT  
M. Franck BAILLEUL qui donne pouvoirs Mme Berthilde BOURGUIGNON

Monsieur Mathieu MARCHAND a été désigné secrétaire.

### **École – Rentrée 2021 – Prolongation de la dérogation aux rythmes scolaires**

Le décret n° 2017 – 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Au regard de ces dispositions, la commune de Ménéstreau-en-Villette a sollicité et obtenu une dérogation qui arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire.

Aussi, Monsieur le Maire propose de demander un renouvellement de dérogation pour les trois prochaines années sachant que le conseil d'école qui s'est réuni le mardi 11 mai 2021 a émis un avis favorable à la prolongation de la dérogation aux rythmes scolaires pour la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à titre dérogatoire l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

### **Services périscolaires – Règlements intérieurs du restaurant scolaire, de la garderie et l'étude surveillée**

Le conseil municipal approuve les règlements intérieurs des services périscolaires du restaurant scolaire, de la garderie et de l'étude surveillée.

### **Éducation musicale à l'école pour l'année scolaire 2021/2022**

Les conseillers municipaux décident de maintenir la prestation « éducation musicale à l'école » dispensée aux élèves des quatre classes de l'école élémentaire durant le temps scolaire pour la saison 2021 / 2022, un après-midi par semaine.

### **Demande de subvention pour des séances de hand-ball sur le temps scolaire**

L'assemblée octroie une subvention à la coopérative scolaire à l'intention de l'US LA FERTÉ HAND-BALL, sis à La Ferté Saint-Aubin, pour mettre en œuvre un cycle de découverte de la pratique du hand-ball à la prochaine rentrée scolaire pour chacune des trois classes élémentaires.

### **Voirie - la poste – avenant n° 1 au contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de voies et hameaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un contrat a été signé avec La Poste le 28 mai 2019. Ce contrat a pour objet d'aider la commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux.

Celui-ci arrive à échéance alors même que la prestation n'est pas entièrement terminée. Aussi est-il nécessaire de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Monsieur le Maire précise que cette procédure n'engendre aucune incidence financière pour la commune.

Le conseil municipal accepte cet avenant.